

REGLEMENT DES CLASSEMENTS REGIONAUX INDIVIDUELS FÉDÉRAUX PAR DISCIPLINE

Mise à jour 9 décembre 2023

Pour les besoins de ces classements, les disciplines sont : Voile Radiocommandée, Dériveur, Quillard Voile Légère, Multicoque, Windsurf, Kiteboard, Wingfoil, Habitable et Voile Tradition.

Classement Régional Individuel

Indépendant du Classement National Individuel, ce classement intègrera pour chaque Ligue, uniquement des résultats d'épreuves de grade 3 et de grade 4 courues exclusivement en France et de grades 5A, 5B et 5C courues exclusivement dans la Ligue du club dans laquelle est prise la licence. Il sera établi par la FFVoile pour chaque Ligue et pour chaque discipline.

Qui peut être classé aux Classements Régionaux ?

Tout concurrent licencié* ayant fini au moins une course dans une épreuve de grade 5A ou 5 B ou 5C dans la discipline concernée et dans la ligue où il est licencié.

Le calcul des points

Compteront pour ce classement :

- Le meilleur résultat de grade 3 (cf. ci-dessus),
- Le meilleur résultat de grade 4 (cf. ci-dessus),
- Les 2 meilleurs résultats de grade 5A,
- Les 3 meilleurs résultats de grade 5B,
- Les 4 meilleurs résultats de grade 5C.

L'attribution des points avant l'application des coefficients des grades se calcule de manière linéaire entre le premier et le dernier, selon la formule suivante :

Points du classé =
$$\frac{PtPremier * (NbClassés-Place)+1 * (Place-1)}{NbClassés-1}$$

Grades et Nombre de classés	Points Premier	Points Dernier	Formule
Grades 5B à W > 20 classés Grade 5C (quel que soit le nombre de classés)	200	10	L210
Les CDF de la FFVoile (Code F & FP) et la LN Voile	200	10	L210
Grades 5B à W < 20 classés	10 x Nombre de classés	10	LP200

Si un concurrent ne termine aucune course, il ne sera pas comptabilisé dans le nombre de classés.





Les points obtenus sont ensuite multipliés par le coefficient du grade de l'épreuve.

Les coefficients suivants seront attribués aux épreuves :

	Coefficient selon le grade des épreuves						
Grade	5C	5B	5A	4	3		
Coefficient	1	2	3	4	5		

Le premier concurrent du Classement Régional Individuel sera celui qui comptabilisera le plus de points.

Périodicité et prise en compte des résultats

Les Classements Régionaux Individuels (CRI) sont calculés au moyen des résultats d'épreuves reçus par la FFVoile.

Les résultats des épreuves pris en compte pour l'année N sont ceux reçus au lendemain de la clôture des CRI de l'Année N-1 jusqu'à la date de clôture de l'année N. Cette date de clôture de l'année N (fin novembre) est fixée par le service des Pratiques Sportives et validée par les Vice-Présidents Pratiques Sportives Voile Légère & Glisse et Pratiques Sportives Habitable & Course au Large.

Durant le mois de clôture, le délai règlementaire d'un mois pour retourner les résultats à la FFVoile est réduit chaque jour jusqu'à la clôture des classements. Aucun résultat reçu après la date de clôture ne sera pris en compte.

A partir de 2024, la période de prise en compte des résultats sera modifiée de la façon suivante :

- 2024 : du 28 novembre 2023 au 31 décembre 2024
- 2025 et suivants : du 1er janvier au 31 décembre

*Prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile

Les concurrents étrangers licenciés à la FFVoile qui participent à des compétitions nationales et internationales : Codes de participation CL, D, L, IL, N, F, FA, FP, IN et IE représentent leur Club et sont donc pris en compte dans les classements de la FFVoile.

Le Classement National et les Classements Régionaux gérés par la FFVoile sont paramétrés pour prendre en compte tous les résultats à partir du numéro de licence, sans tenir compte de la nationalité.

En revanche, dès lors que les concurrents étrangers n'indiquent pas, à l'inscription, leur numéro de licence FFVoile, ils sont considérés comme étrangers par l'organisateur, leur numéro de licence n'apparaitra pas dans leur classement et leurs résultats ne seront pas pris en compte, conformément au présent règlement.